

A chacun son métier

(Lettre ouverte du 29 janvier 2019 aux ferblantiers)

Madame, Monsieur,
Chers ferblantiers,

Votre métier est riche d'une longue tradition. C'est de votre artisanat que sont nées et se sont développées de nombreuses autres professions, telles qu'installateur eau et gaz ou spécialiste en toitures plates et en étanchéité. Vous êtes des experts dans la fabrication et la pose d'éléments en tôle. Vous travaillez avec beaucoup de précision et à des hauteurs parfois vertigineuses. Vous veillez à l'étanchéité des bâtiments et à l'évacuation des eaux. En tant que professionnels de l'enveloppe des bâtiments, vous avez continuellement acquis de nouvelles compétences. Aujourd'hui, vous faites également en sorte que les toitures et les façades produisent de l'énergie. Enfin, vous contribuez à l'esthétique des bâtiments grâce aux objets décoratifs que vous façonnez.

Toutes ces compétences traditionnelles inhérentes à votre métier ont été conservées dans la révision de l'ordonnance sur la formation. La prolongation de l'apprentissage à quatre ans permet par ailleurs de tenir compte de l'évolution de votre profession. Les éléments renouvelables de l'enveloppe du bâtiment, par exemple, sont ainsi intégrés dans la formation initiale.

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a mis en consultation la nouvelle ordonnance sur la formation de ferblantier/ère CFC. L'association Polybat d'Enveloppe des édifices Suisse a pris position dans ce cadre et exige que des activités que vous exercez depuis toujours soient retirées de l'ordonnance. Concrètement, il s'agit de compétences opérationnelles relatives à la toiture plate, à la façade et à l'étanchéité. Mais ce n'est pas tout. Dans leur prise de position, le président et le directeur d'Enveloppe des édifices Suisse ont écrit :

« ...Pour des raisons d'assurance qualité, seules les personnes ayant réellement les compétences nécessaires pour réaliser des travaux d'étanchéité devraient obtenir un titre dans ce sens. L'intégration de tout un métier dans l'apprentissage de ferblantier va forcément conduire à ce que des apprentis ferblantiers globalement bons, mais mauvais dans le domaine de l'étanchéité, obtiennent tout de même leur CFC pour l'ensemble du profil de métier. Il convient donc d'éviter que des ferblantiers n'ayant obtenu un titre de spécialiste en travaux d'étanchéité qu'en raison de leur évaluation globale avec les autres travaux de ferblanterie puissent exécuter des travaux d'étanchéité. »

Chers ferblantiers, nous attirons votre attention sur le fait que les associations Enveloppe des édifices Suisse et Polybat vous contestent des compétences qui font partie de votre métier depuis toujours. Il s'agit de la même organisation qui a récemment créé une commission technique ferblanterie et cherche à obtenir vos faveurs grâce à ses offres.

L'Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec), qui défend les intérêts des ferblantiers depuis sa création, s'engage pour le maintien de vos compétences dans le profil de métier.

Avec nos meilleures salutations

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)



Daniel Huser
Président central



Hans-Peter Kaufmann
Directeur